


## Biens classés et zones de protection

La nouvelle maison du directeur, à l'exception de ses annexes récentes et son parc ; la maison de l'ingénieur et ses alentours ; les maisons des employés ; l'hôtel et leurs alentours ; la pharmacie et les maisons de la Fosse du Bois du site minier du village ouvrier de Bois-du-Luc (EA) et le terril Saint-Emmanuel et le terril Saint-Patrice (S). Etablissement d'une zone de protection aux alentours de l'ensemble architectural du site minier et du village ouvrier de Bois-du-Luc à la Louvière (ZP).

 - La totalité des biens classés comme ensemble architectural et le site classé présentent le caractère exceptionnel

 - Est inscrit sur la liste du Patrimoine Mondial le site minier majeur du Bois-du-Luc (2012).

### Identification

Code interne : 55022-CLT-0026-01

Code DGO4 : LA LOUVIERE/5bis


### Localisation

LA LOUVIERE

Ancienne(s) commune(s) : La-Louvière, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Trivières

### Cartographie

Cartographie globale : 

Cartographie du site : 

Cartographie de l'ensemble architectural : 

### Décision

Date d'arrêté : 22/08/2011 (classement)

Date de publication au Moniteur belge : 14/09/2011

## Type(s) de classement

- Site
- Zone de protection
- Ensemble architectural

## Liens utiles

Aides régionales : [En savoir plus...](#)

Déductibilité fiscale : [En savoir plus...](#)

## Dossier(s) Lié(s)

55022-  
CLT-0005-01

55022-  
CLT-0027-01

## Document(s)



Arrêté - 140.5 Ko



Publication au Moniteur belge - 25.93 Ko



Plan - 98.65 Ko

[Tous les documents au format ZIP](#)



Le présent site du SPW Territoire vise à mettre à disposition du public des informations à titre

indicatif. Le SPW Territoire n'assume aucune responsabilité juridique quant aux informations diffusées sur ce site. Seuls les documents originaux sont légaux.